



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/05/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 MAI 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

11

11

09

DATE DE LA CONVOCATION

26 avril 2012

L'an deux mille douze, le 10 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 26 avril 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, LABORDE, CALOMINE, GUILLAUMOT, PATEYRON JL,
MICHAUD
Mmes SPRINGER,

Excusés : Mmes POUGET-CHAUVAT
MM RABETEAU

OBJET : Approbation du plan de financement de l'étude de faisabilité d'installation d'un chauffage granulés bois pour l'ensemble cinéma / mairie de Bourganeuf et demande de financement correspondante

Vu la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2012 du budget général – section d'investissement - par le Conseil communautaire lors de sa séance du 21 mars 2012.

Le Président rappelle au Bureau que la Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence culturelle, prépare un programme de travaux de rénovation de la salle de cinéma « Le Régent » à Bourgneuf, salle de 200 places située dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bourgneuf.

Actuellement, il existe un système commun de chauffage au fioul à l'ensemble du bâtiment (mairie + cinéma), vétuste, obsolète (chauffage à vapeur) et qui présente de nombreux inconvénients pour les occupants du bâtiment et le public du cinéma :

- absence de régulation,
- nuisances sonores lors de la mise en chauffe,
- fuites de plus en plus fréquentes.

Le Président ajoute que les consommations en fioul et les coûts engendrés sont importants, même si depuis le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures de la mairie, ceux-ci ont légèrement diminué.

Il explique que la Commune envisage de procéder au plus tôt au remplacement de l'intégralité des équipements de chauffage. Une partie des coûts serait donc supportée par la Communauté de communes au titre de sa compétence sur le cinéma.

Le Président indique que, eu égard aux désagréments évoqués précédemment et dans un objectif partagé de réduction de la consommation et des coûts énergétiques, la Commune de Bourgneuf et la Communauté de communes souhaitent travailler conjointement pour étudier la faisabilité de l'installation d'une chaufferie granulés bois au sous-sol du bâtiment.

Le Président a ainsi sollicité la réalisation d'une étude de faisabilité de l'installation, à l'échelle du bâtiment, en considérant également les normes de confort et de ventilation de la salle de cinéma et de ses équipements.

Cette étude servira de base de travail au maître d'œuvre qui sera retenu pour la rénovation de la salle de cinéma.

C'est pourquoi, considérant les crédits d'études et d'honoraires inscrits au budget 2012, le Président a proposé que la Communauté de communes soit maître d'ouvrage de l'étude.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation de chaufferie automatique bois ;
- proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site ;
- comparer la solution bois aux autres possibilités de chauffage, en terme d'investissement et d'exploitation ;
- rechercher les solutions visant à assurer la pérennité d'un approvisionnement de qualité ;
- proposer des solutions pour le financement de l'opération, le montage administratif et juridique.

Après consultation, le cabinet TOUR'EN Ingénierie (37 – Saint Pierre des Corps ; agence de la région Centre du groupe PAZIAUD Ingénierie) serait retenu pour réaliser cette étude. Il dispose de sérieuses références sur les installations de chaufferies bois, notamment en Limousin.

L'offre d'étude du cabinet TOUR'EN Ingénierie comprend ainsi 4 parties principales :

- une étude des besoins (visite du site, description des installations existantes, étude thermique) ;
- une caractérisation des ressources bois pour étudier l'approvisionnement de la chaufferie ;
- des propositions d'équipement détaillées ;
- une étude économique et financière comprenant comparaison d'investissements et d'exploitation de plusieurs solutions de chauffage avec fiche de synthèse type demandée au cahier des charges ADEME / Région.

A ces frais s'ajoutent la rédaction du rapport et les réunions avec le maître d'ouvrage et le comité de pilotage.

Le coût total de l'étude, qui serait réalisée sur mai / début juin 2012, est de 3 810,00 € HT, soit 4 556,76 € TTC.

Le Président informe le Bureau qu'un accompagnement financier peut être sollicité auprès de l'ADEME et de la Région Limousin, au titre du « partenariat Action-Climat », à hauteur de 50 % du coût total HT de l'étude.

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'étude :

DEPENSES (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etude de faisabilité	3 810,00 €	Financement Action – Climat (Etat, ADEME Région) – 50 %	1 905,00 €
		Communauté de communes (50%)	1 905,00 €
TOTAL DEPENSES	3 810,00 €	TOTAL RECETTES	3 810,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Considérant le futur projet de rénovation de la salle de cinéma et les coûts de fonctionnement ultérieurs, est favorable à vérifier la pertinence d'un chauffage au granulés bois pour l'ensemble cinéma / mairie, en concertation avec la Commune de Bourgneuf.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité de cette installation.
- Autorise le Président à solliciter auprès de l'ADEME et de la Région Limousin le financement nécessaire.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 11 mai 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD